

PV
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2023

Date de convocation 7 juillet 2023	L'an deux mil vingt-trois, le 12 juillet à 20h00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle polyvalente des Châtaigniers en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrice VERNHETTES, Maire.
Date de publication 17 juillet 2023	<u>Étaient présents</u> : Monsieur Patrice VERNHETTES, Maire Madame CHATEAU Françoise, Monsieur CHRISTIANY Damien, adjoints Monsieur BIGOT Gérard, Madame KRINCKET Manon, Monsieur HAUTEVILLE Eric, Monsieur MESNEAU Jacques, Monsieur DROUET Roger, Madame ESNAULT Linda, Monsieur SURUT Jackie, Monsieur CHESNEAU Jean-Claude, Monsieur BAUDRY Denis, Madame SANCHEZ Antonia, Monsieur SOURGET Sylvain Conseillers municipaux
Nombre de conseillers En exercice : 23	
Quorum : 12	
Présents : 14	<u>Procurations</u> : Madame BRECHE Séverine donne procuration à Madame KRINCKET Manon Madame PINEAU Nathalie donne procuration à Monsieur CHESNEAU Jean-Claude Madame TOUZEAU Elizabeth donne procuration à Monsieur SURUT Jackie
Votants : 17	<u>Absents</u> : Monsieur CHAUVIN Gérard Madame GADEMER Catherine Madame PITARD Annick Monsieur BOULAY Dany Monsieur GADEMER Pierre Monsieur LEPROUST Claude
	<u>Secrétaire</u> : Monsieur BAUDRY Denis

	Approbation du procès-verbal du 5 juillet 2023
Délibération n° 28-12072023	Affaires générales : aménagement du centre bourg convention maîtrise d'ouvrage unique avec Sarthe Habitat – construction de l'îlot 2
	Questions diverses

Début de séance 20h03

1. AFFAIRES GÉNÉRALES : AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG CONVENTION MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE AVEC SARTHE HABITAT – CONSTRUCTION DE L'ÎLOT 2

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre du protocole du 28 janvier 2021, la commune de SAINT-MARS-LA-BRIERE a, avec Sarthe Habitat, prévu la réalisation de l'îlot 2 (tranche 3 PA n°07230020Z0007 du 4 février 2021) d'un bâtiment mixte, composé de commerces et de logements, sur l'Esplanade Simone Veil.

L'opération envisagée de construction de cet immeuble consiste en :

- Pour SARTHE HABITAT : La construction, au premier étage, de 5 logements locatifs sociaux pour une surface habitable prévisionnelle de 310 m² et 80 m² de surfaces annexes (celliers privés et circulations)
- Pour la commune : La construction, en rez-de-chaussée, de locaux tertiaires destinés à des surfaces commerciales pour une surface utile prévisionnelle de 198 m²

L'ensemble représentant une surface prévisionnelle d'emprise au sol totale de 550 m² implantée sur 1 ou plusieurs niveaux.

Pour SARTHE HABITAT et la commune : 7 places de stationnement privées pour les occupants des logements (5) et pour les usagers des locaux tertiaires (2) et 1 aire de livraison pour les commerces.

Les travaux projetés portent sur un ouvrage unique.

Par conséquent, la réalisation de ces travaux implique une co-maîtrise d'ouvrage de SARTHE HABITAT et de la commune pour assurer une mise en œuvre unifiée de l'opération par une coordination globale des travaux sur le plan technique et financier.

Afin d'éviter toute complexité inutile liée à cette coexistence de deux maîtrises d'ouvrage différentes, SARTHE HABITAT et la commune ont conjointement décidé de conclure une convention de co-maîtrise d'ouvrage, en application de l'article L2422-12 du Code de la Commande Publique afin de désigner SARTHE HABITAT comme maître d'ouvrage unique pour la réalisation de l'ensemble des travaux projetés et décrits dans l'exposé ci-avant.

La présente convention est jointe en annexe.

Monsieur le Maire fait lecture du planning prévisionnel des travaux demandés la semaine dernière par les membres du conseil.

Les membres du conseil autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention de maîtrise d'ouvrage unique concernant la construction de l'îlot 2 du Centre-Bourg.

POUR 14
ABSTENTIONS 3
CONTRE 0

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire distribue son courrier de réponse à Monsieur le Maire de Montfort-le-Gesnois concernant l'incident du dimanche 4 juin, avec un groupe de Gens du Voyage.

Fin de la séance 20h07

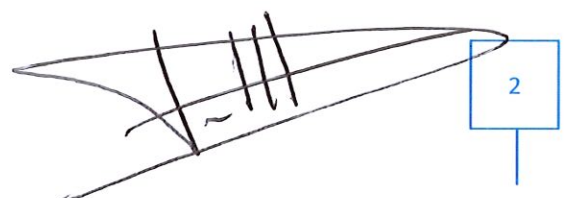
Le secrétaire de séance

Denis BAUDRY



Le Maire

Patrice VERNHETTES



2